



# SITE CLASSÉ

## LE COL DES ROCHES

Date de classement : 20/05/1912

Typologie principale : **MONUMENT NATUREL**

Typologies secondaires : **FALAISE**

Surface calculée : 0,75 ha

DOUBS

VILLERS-LE-LAC



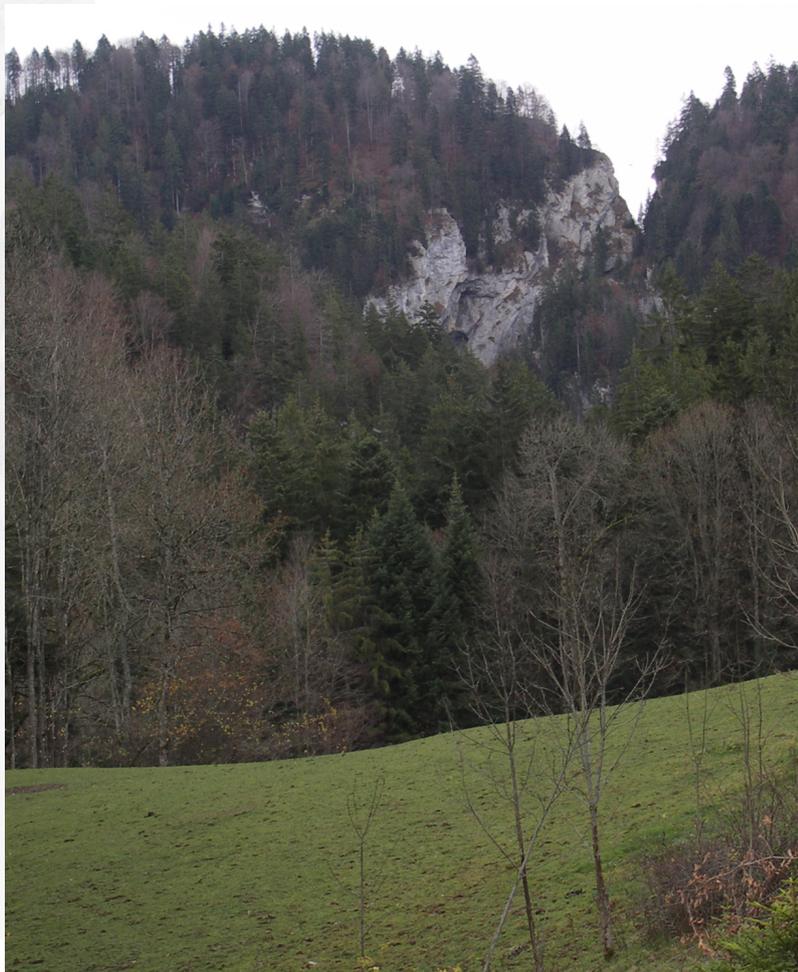
Critère de classement : **ARTISTIQUE**

Autres protections au titre du paysage :

SIT00018 - LES BASSINS ET LE SAUT DU DOUBS A VILLERS-LE-LAC (site classé)

Zones protégées ou inventoriées au titre de l'environnement :

Pas de protection identifiée au titre de l'environnement.



FRANCHE-COMTÉ



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Région  
de Franche Comté

# SITE CLASSÉ

## LE COL DES ROCHES

### LECTURE DU PAYSAGE

Le Col des Roches constitue le passage entre la France et la Suisse sur la commune de Villers le Lac. Il est formé par une cassure dans le relief abrupt qui sépare les deux pays. Il est très difficile à appréhender en vue proche, en chassé dans la falaise.

La petite plate forme qui le prolonge côté Français à 900 m d'altitude est occupée par la route et forme un espace très peu sécurisé où l'on accède par 3 voies dont deux côté suisse précédées par des tunnels.

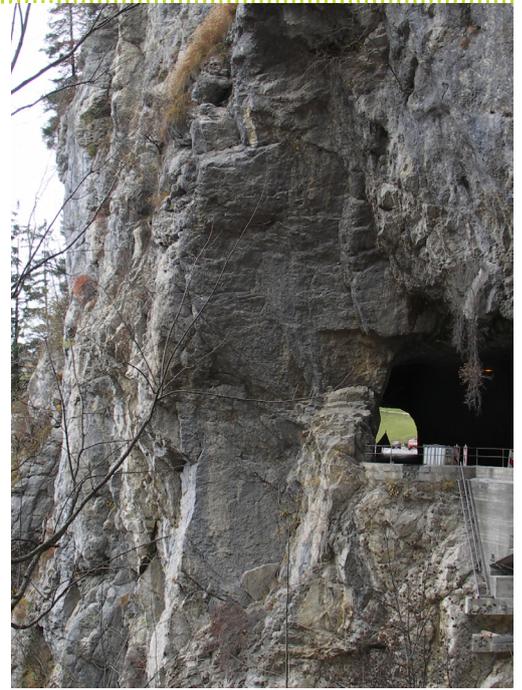
Le passage logé dans une fracture rocheuse du relief est situé à mi hauteur de falaise, au fond d'une reculée où perce une résurgence. La crête a une altitude de 1000 m tandis que le passage se situe à 900 m d'altitude, à l'aplomb du ruisseau qui prend sa source 50 m au dessous.

### LISIBILITE

On ne le devine qu'au hasard de quelques lacets en montant depuis Villers-le-Lac ou depuis la commune Suisse des Brenets.

Côté Est, en Suisse, il forme un porche dont l'étréoussesse est renforcée par le bâti qui le borde de part et d'autre.

En vue lointaine, l'échancrure qu'il provoque dans le relief continu de la Côte Millaud est remarquable.

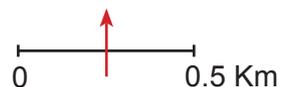


3. Passage.



2. Echancrure dans la crête

- Echelle métrique
- Légende : délimitation du site classé
- Sources : © SCAN25 - IGN - Paris 2010 ©  
Protocole MEDDTL-MAP-IGN 2010  
© DREAL FC/SEDAD/DIG/Besançon 2010



Le site n'est pas doté d'un périmètre cartographié



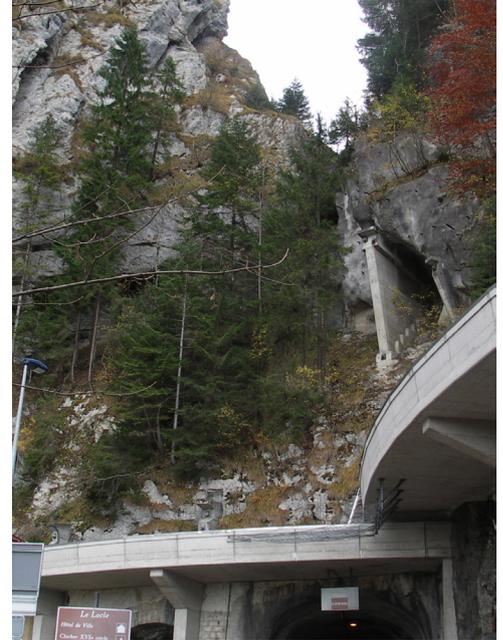


# SITE CLASSÉ LE COL DES ROCHES

## DYNAMIQUE :

Le site est très stigmatisé par son statut de passage transfrontalier. Des travaux importants de confortement et de sécurisation stigmatisent la falaise.

Des bâtiments désaffectés le marquent négativement.



4. Un site très stigmatisé par les équipements routiers.

## BILAN

Le classement ne se justifie plus. Le site est très marqué par les équipements routiers;



5. Monument naturel.

FRANCHE-COMTÉ



Préfecture de la Région  
de Franche Comté

## CREDIT PHOTOS

1 à 5 Anne-Claude CHOLEY-FELLMANN

• Mise à jour 11/2010

DREAL FRANCHE COMTE- 17E Rue Alain Savary 25000 Besançon - <http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr>